Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212201974-20261119-20261183-DE

CONSEIL MUNICIPAL de PLEUDIHEN-SUR-RANCE

Extrait du registre des délibérations

2026–11-83

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf NOVEMBRE, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la Salle d'honneur de la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. David BOIXIERE, Maire.

Date de convocation : 13 novembre 2026

Étaient présents : Mme MEHEUST Véronique, M. OGER Bernard, Mme VAN DIEN Françoise, M. JUIN Didier, Mme LEROUX Marie-Pierre, MM. VANNOOTE Dominique, MARIE Jean-Claude, Mmes LEMARCHAND Christelle, PRIE Nathalie, M. GUINARD Jérôme, Mmes BLIN Christelle, FURET Aurélie, AUBRY Solène, M. PALAHNIUK Don-Dee, Mme VAUDELET Azéline, M. PERCHE Julien, Mme BARDIN Chloé, M. GUICHARD Vivien, Mme ROQUES Bénédicte, M. GOUBLY Nicolas.

Étaient absents : M. Jean-François HULAUD (pouvoir à M. Bernard OGER), M. Laurent DURNERIN.

Secrétaire de séance : M. Vivien GUICHARD

FINANCES

BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N° 3

Monsieur Bernard OGER, Adjoint au Maire délégué aux Finances et Affaires générales, indique que cette décision modificative est proposée à la demande de la Trésorerie pour régulariser des écritures comptables sur d'anciennes opérations d'investissement réalisées en partie pour le compte du Département. Il s'agit de l'opération d'aménagement du Bas de la Lande sur la RD29 réalisée en 2009 et des travaux d'aménagement de la rue du Val d'Orient (RD48) réalisée en 2019.

Il s'agit donc d'une décision n'ayant pas d'impact sur les résultats de l'exercice 2026.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

APPROUVE la décision modificative n° 3 du Budget principal qui se présente de la manière suivante :

Dépenses d'investissement

- Article 2041412 : Subventions d'investissement versées (Opération Aménagement accès sur RD29) : + 7.287,05 €
- Article 2151 : Réseaux de voirie (Opération Aménagement rue du Val d'Orient) : + 26.080,00 €

Recettes d'investissement

- Article 4581 : Opérations pour compte de tiers : + 26.080,00 €
- Article 4582 : Opération pour compte de tiers : + 7.287,05 €

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Le Secrétaire de séance

Délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme et certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire,
David BOIXIERE

MAIRIE DE PLEUDIHEN SUR RANCE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
22690